AR Prefecture

016-200054047-20230522-2023_05_22_13-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 17
Excusés-Absents : 09
Délégations : 04

Date de Convocation :
vendredi 12 mai 2023

Date d'affichage :
Vendredi 12 mai 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du vendredi 12 mai 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : Mme SIMON Sandrine à Mme LAMANT Marie-Line, Mme MANCEAU Emmanuelle à Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine à Mme BARRY Marie-Christine, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2023/05/22
N°13

13 - Personnel Communal - Signature convention concernant les frais de repas engagés par la commune pour la restauration du mercredi midi au C.S.C.C.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'organisation du mercredi a bouleversé l'organisation des familles, des associations et des services publics, notamment celui de l'accueil de loisirs du Centre-Socio-Culturel du Confolentais.

De ce fait, la commune en concertation avec le Conseil Départemental représentant le collège Noël-Noël et le Centre-Socio-Culturel du Confolentais ont mis en place une restauration le mercredi midi au self du collège pour les enfants qui sont accueillis au centre le mercredi.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention s'avère nécessaire entre le Centre-Socio-Culturel du Confolentais et la Commune afin que celle-ci puisse refacturer au Centre-Socio-Culturel du Confolentais les frais de repas liés à ce service.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention pour l'année scolaire 2023-2024
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le mardi 23 mai 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)